

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 28 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 28 mai, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; RANNOU Hervé.



DELBU2024-05-043

Habitat et renouvellement urbain : Compagnons Bâisseurs de Bretagne : avenant n°1 à la convention cadre et avenant n°1 à la convention Brico Bus

Guingamp-Paimpol Agglomération et l'association Les Compagnons Bâisseurs de Bretagne ont signé le 20 décembre 2018 une convention cadre de partenariat visant des actions d'accompagnement des propriétaires occupants en auto-réhabilitation accompagnée (ARA), consistant en des chantiers solidaires réalisés si possible avec la participation active des bénéficiaires (très) modestes.

Les deux partenaires ont par la suite signé une convention « BRICOBUS » le 31 mai 2023. Le déploiement de cet outil complémentaire aux chantiers solidaires de la convention cadre, se matérialise par un atelier mobile (fourgon équipé) permettant de réaliser des interventions légères mais « de première nécessité » pour des publics fragilisés n'étant habituellement pas ou peu touchés par les actions de communication classiques sur la rénovation de l'habitat. Le BRICOBUS devait également permettre des actions de repérage propices à la réalisation de chantiers d'amélioration du parc privé sur le territoire.

Lors du comité de pilotage tenu le 08 février 2024, ayant notamment pour ordre de jour le passage en revue des actions menées en 2023 par les Compagnons bâtisseurs sur le territoire de l'Agglomération, il est apparu un besoin d'améliorer les résultats et le suivi de ces 2 dispositifs.

Vu la délibération n° D-2018-0921 du Conseil d'Agglomération du 25 septembre 2018, portant approbation du partenariat « Cadre » avec les Compagnons Bâisseurs de Bretagne, et la signature de la convention y afférente, en date du 20 décembre 2018 ;

Vu la délibération n° DEL-2023-04-86 du Conseil d'Agglomération du 11 avril 2023, portant approbation du partenariat « Bricobus » avec les Compagnons Bâisseurs de Bretagne, et la signature de la convention y afférente, en date du 31 mai 2023 ;

Considérant le bilan partagé de ces deux dispositifs et la nécessité d'ajuster chacun d'eux en accord avec les Compagnons Bâisseurs de Bretagne ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Valide les deux projets d'avenant ci-annexés, avec les Compagnons Bâisseurs ;
- Autorise le président ou son représentant à signer ces 2 avenants ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

